



PNG CONSULTING GROUP
— GESTION PRIVÉE —

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

www.png-consulting.fr

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller pour le bon déroulement de notre mission de conseil. Elles seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de notre relation et sont destinées à notre logiciel d'étude patrimonial. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant la direction du cabinet à l'adresse mail suivante : contact@png-consulting.fr.
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

L'ENTREPRISE

PnG Consulting Gestion Privée : SARL au capital de 7500 €
Siège social : 1 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES --- RCS VERSAILLES 790 082 556
SIREN : 790082556
NAF/APE : Activité des agents et courtiers d'assurance (6622Z)

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et est Membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP).

Votre conseiller est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 13001969, en qualité de :

- **Conseiller en Investissement Financier (CIF)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
Cette activité est contrôlable par l'AMF
- **Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)** de type C
- **Courtier en opérations de banque et en service de paiement (COBSP)**
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : Chambre Nationale des Conseillers en gestion de Patrimoine.

L'ORIAS (informations sur www.orias.fr), est le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance

Votre conseiller est également détenteur de la carte professionnelle de **Transactions Immobilières** N° CPI 7801 2018 000 023 842 (sans détention de fonds) délivrée par la CCI, garantie financière auprès de la SOCAF, RC PRO auprès de la SAA N° 105708080

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Pour les activités inscrites auprès de l'ORIAS, les couvertures sont souscrites auprès de ZURICH (N° 7400026945)
Les attestations de l'ensemble des couvertures sont disponibles sur simple demande

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr.

PARTENAIRES ET PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Nature	Noms	Type d'accord	Mode de rémunération
Compagnies d'assurance	April, AXA Thema, Swiss Life, Aprep, Generali Patrimoine, Le Conservateur, Cardif, Suravenir...	Convention de courtage	Commissions
Promoteurs	Groupe Pichet, Greencity, Nexity, Bouygues, Kaufman, Cogedim...	Mandats	Commissions
Gestionnaires de SCPI/GFI	Perial, Altixia, Primonial, Corum, Alderan, Sofidy, La Française, Euryal, Greenmann Arth, Fiducial Gérance...	Convention de distribution	Commissions
Monteurs d'opération Girardin	Ecofip	Convention de partenariat	Commissions
Structureurs	Feefty	Convention de distribution	Commissions

Remarque : Les noms des autres partenaires avec lesquels votre conseiller a un accord, seront communiqués sur simple demande. Aucun partenaire ou compagnie ne détient de part du capital du cabinet

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le montant horaire des honoraires est de 350 € TTC, il peut varier selon la complexité de la mission et sera précisé sur la lettre de mission. Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Votre conseiller pourra se rendre disponible à votre convenance, à votre domicile ou dans les bureaux de l'entreprise. Il pourra également vous proposer de vous rencontrer dans tout lieu approprié. Les échanges pourront, enfin, se faire en visio-conférence ou par téléphone. Votre conseiller ayant l'obligation de vérifier l'identité des personnes avec qui il entre en contact, la relation ne pourra se faire exclusivement par téléphone.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :	Par téléphone :	Par mail :
PNG CONSULTING Gestion Privée	01 30 84 99 79	contact@png-consulting.fr
1 rue Georges Clémenceau		
78000 VERSAILLES		

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Les parties conviennent que si un différend intervient concernant l'objet de ce contrat ou de l'une de ses dispositions, elles feront appel à un médiateur de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation, pour ses garanties professionnelles d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Elles s'engagent à un entretien individuel et une réunion au moins avec le médiateur en vue de rechercher avec son concours régulateur la solution la plus adaptée.

Coordonnées du médiateur professionnel référent pour PNG Consulting : Mme Rim SOUISSI - 06 62 75 36 18

Les médiateurs des associations professionnelles de PnG Consulting peuvent aussi être saisiés :

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de la CNGCP 4 rue de Longchamp 75016 PARIS	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières⁴ Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES www.anm-conso.com/site/particulier.php

DATE ET SIGNATURE

Le client
Date : _____
Signature : _____

Le conseiller
Date : _____
Signature : _____